SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN VOL OU D'UN CAMBRIOLAGE

En cas de cambriolage ou de vol
NE TOUCHEZ À RIEN

- Laissez les lieux en l'état (habitation, voiture...) pour préserver les traces et indices.
- Prévenez la gendarmerie ou le commissariat de police en composant le 17 .
- Venez déposer plainte.
- Communiquez à la police ou à la gendarmerie la liste des objets dérobés (numéros de série, marques des appareils et photographies des objets de valeur).

NUMÉROS utiles à CONSERVER

Police ou gendarmerie : **17**

Numéro d'opposition de ma carte bleue
0 892 705 705
ou .....

Numéro d'opposition pour mon chéquier
0 892 68 32 08
ou .....

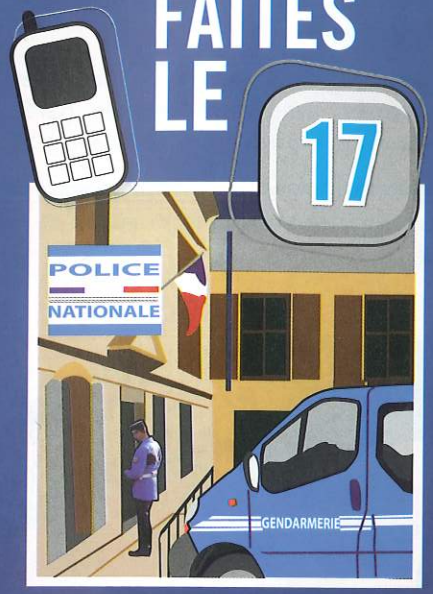

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Gendarmerie nationale

PEFC 10-31-2129 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org - RC 378 454 000

STOP aux vols et cambriolages

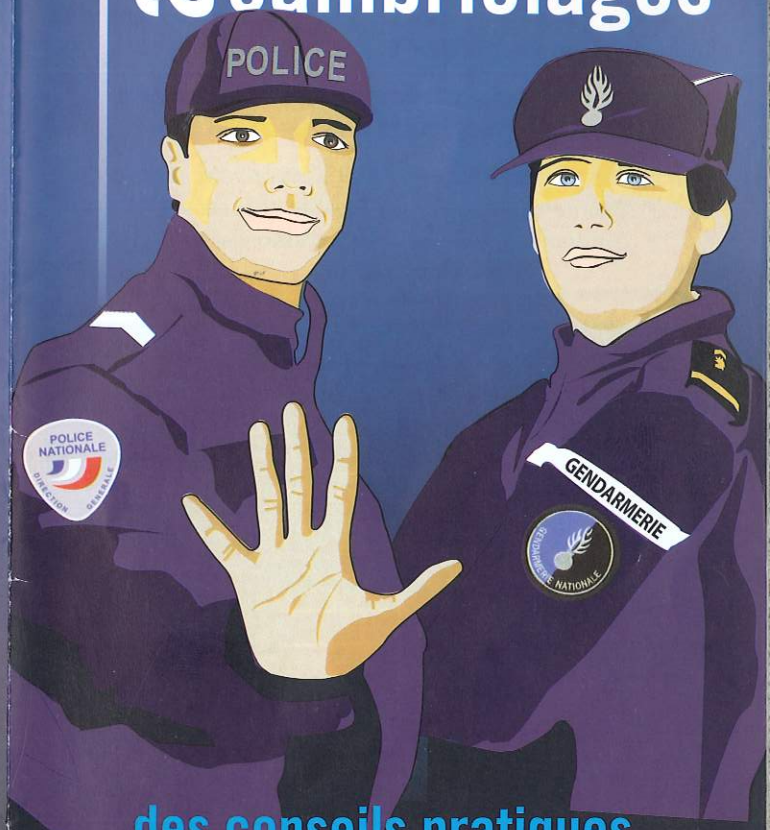

des conseils pratiques et des numéros utiles à conserver

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION

- **Fermez à clé votre porte** même si vous êtes chez vous.
- Pensez à **verrouiller votre véhicule** même stationné dans votre cour ou votre garage.
- Placez **vos clés, votre argent, vos bijoux** dans un endroit sûr (pas de clé sous le paillasson ou dans un pot de fleurs, pas de bijou dans une chambre...) et **éloigné des accès** (portes, fenêtres...).
- **N'inscrivez ni votre nom, ni votre adresse sur vos trousseaux de clés.**
- Méfiez-vous des inconnus. Avant d'ouvrir votre porte :
  - assurez-vous toujours de l'identité de la personne.
  - demandez toujours la carte professionnelle.

OPÉRATION tranquillité vacances

En période de vacances, signalez votre absence au service de gendarmerie ou de police compétent.

VOTRE VÉHICULE

- Stationnez votre véhicule dans une zone éclairée et non isolée.
- **Fermez les vitres**, le toit ouvrant et verrouillez les portières et le coffre.
- Ne laissez pas vos papiers ou des objets de valeur **apparents** dans votre véhicule (GPS, téléphone, ordinateur, sac, appareil photo, vêtement...)
- **Coupez toujours le moteur** de votre véhicule même si vous le quittez pour un court instant et retirez les clés de contact.

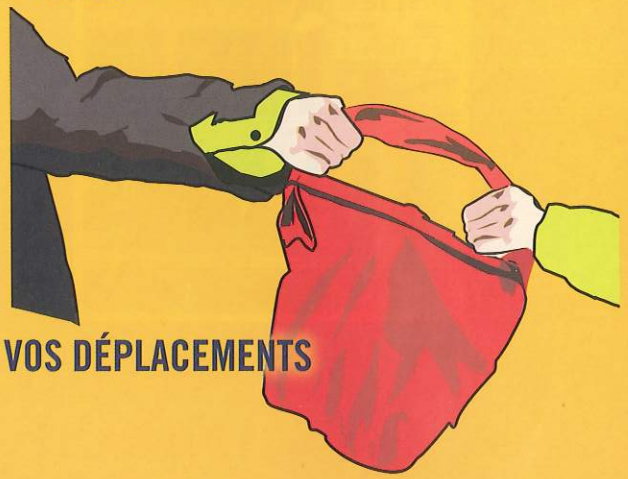

VOS DÉPLACEMENTS

- Tenez votre sac de telle sorte qu'il ne puisse être arraché, tenez votre sac en bandoulière.
- Evitez de transporter sur vous d'importantes sommes d'argent et des objets de valeur.
- Ne laissez jamais votre **code secret** près de votre **carte bancaire** ou dans votre portefeuille.
- Ayez sur vous le **numéro de téléphone du centre d'opposition** des cartes bancaires et des chèques volés.

VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE

- Ne laissez pas à portée de vue votre portable lorsque vous ne l'utilisez pas.
- Notez le code IMEI (International Mobile Equipement Identité) de votre portable, il vous servira en cas de vol.

Qu'est-ce que le code IMEI et comment l'obtenir ?

Le code IMEI est un numéro de série de 15 à 17 chiffres qui sert à bloquer l'usage du mobile sur tous les réseaux, en cas de vol, ainsi aucune autre carte SIM ne pourra être insérée.

Pour l'obtenir composez le : *#06#

NUMÉROS D'OPPOSITION TÉLÉPHONE

Bouygues : **0 800 29 1000**
Orange : **3970**
SFR : **06 1000 1900**

Numéro d'IMEI de téléphone portable :

ASTUCE : pour obtenir ce code, tapez sur votre téléphone : *#06# Le code IMEI s'affichera alors automatiquement

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public).
Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

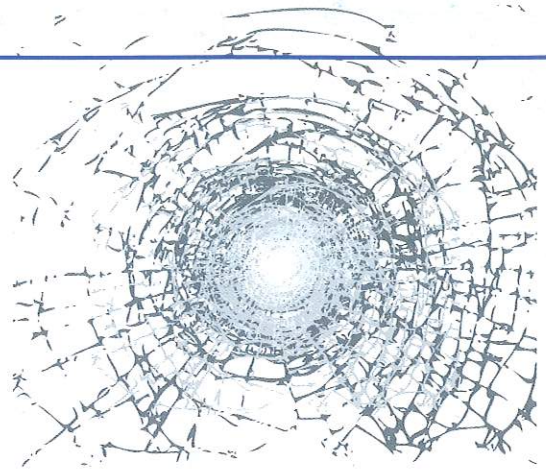

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :**
  SFR : 10 23
  ORANGE : 0 800 100 740
  BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr

POLICE NATIONALE

Gendarmerie nationale

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
PREFECTURE DE POLICE

DICOM Photos © SIRPA - P.P. - Fotolia.com

LA SÉCURITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

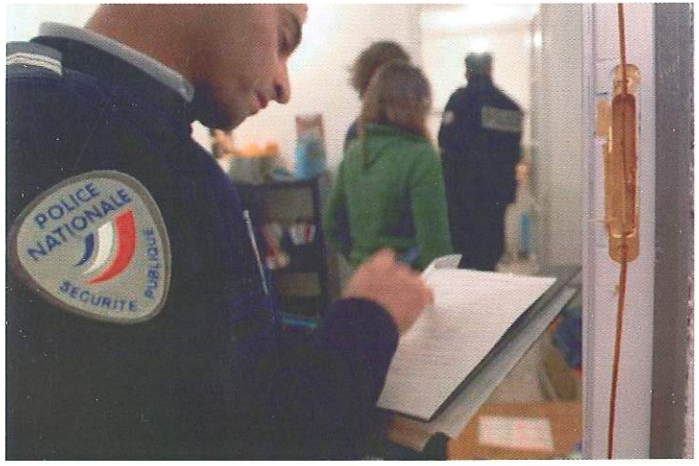

La Vidéo-protection pour les particuliers et les commerçants pour prévenir les cambriolages

QUOI ?

IL EXISTE DES SYSTÈMES AUTONOMES TRÈS SIMPLES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION PERMETTANT :

- DE DÉTECTER UNE PRÉSENCE ;
- DE FILMER ET PRENDRE DES PHOTOS DES CAMBRIOLEURS *(LEVÉE DE DOUTE IMMÉDIATE, ALERTE RAPIDE DES SERVICES DE GENDARMERIE ET AIDE PRÉCIEUSE POUR L'IDENTIFICATION DES AUTEURS)*

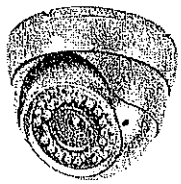

COMBIEN ?

DES TARIFS A LA PORTÉE DE TOUS, A PARTIR DE 50€, POUR DES MODÈLES TOUT A FAIT EFFICACES.

OÙ ?

MATÉRIEL EN VENTE DANS LES MAGASINS D'ÉLECTROMÉNAGERS – HI-FI – VIDÉO ET SUR INTERNET.

SYSTÈME AYANT FAIT SES PREUVES SUR LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE SAINT- OMER A PLUSIEURS REPRISES

IMAGES FLOUTÉES EXTRAITES DE SYSTÈMES DE VIDÉO-PROTECTION AYANT PERMIS DE CONFONDRE LES AUTEURS DE CAMBRIOLAGES DANS UN COMMERCE ET UNE HABITATION DE LA RÉGION AUDOMAROISE

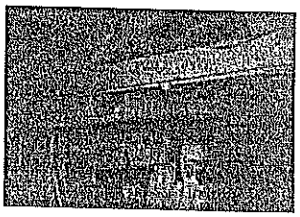

Pour plus de renseignements : www.referentsurete.com

17

COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE SAINT OMER

CONTACTER VOTRE BRIGADE DE RATTACHEMENT

(AIRE/LYS – FAUQUEMBERGUES – LUMBRES – TATINGHEM – ARDRES – AUDRUICQ – OYE PLAGE)